

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



# AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

# Décision du 23 décembre 2015 portant délégation de signature (Étienne BECOT)

NOR: LHAL1607050S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7;

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics;

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat;

Vu la décision du 10 mai 2007 nommant Étienne BECOT responsable du pôle informatique et bureautique au sein du service des systèmes d'information de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er mai 2007;

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er septembre 2012,

Décide:

# Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service des systèmes d'information, délégation est donnée à Étienne BECOT à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur:

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € (HT) relevant du service des systèmes d'information;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € (HT) passés dans le cadre d'un marché public relevant du service des systèmes d'information;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du service des systèmes d'information;
- les ordres de mission pour les agents du service des systèmes d'information, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché «Agence de voyage».

#### Article 2

La précédente décision du 2 avril 2014 donnant délégation de signature à Étienne BECOT est abrogée.



## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 23 décembre 2015.

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat, B. GUILLEMOT